



VILLE DU GRAND-SACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 12 octobre 2009

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2009
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des Commissions :
 - 4.1 Rapport de la Commission culture, sports, loisirs concernant le Village Tropical Festival (Rapporteur a.i. : Carole AMMANE STUDER)
 - 4.2 Rapport de la Commission culture, sports, loisirs concernant l'implantation d'une patinoire temporaire au Grand-Saconnex (Rapporteur a.i. : Carole AMMANE STUDER)
 - 4.3 Rapport de la Commission de l'environnement concernant :
 1. Le plan général d'évacuation des eaux
 2. La réalisation de l'Eco-point à la rue A.-Giacometti
 3. Le réaménagement de l'Eco-point du Jardin des Burgondes
 4. La création d'un Eco-point à l'Ancienne-Route/Chemin Bétems
 5. Le bilan énergétique des bâtiments communaux (Rapporteur : Ruth LAWSON-WENGER)
 - 4.4 Rapport de la Commission des finances sur le subventionnement du MGS Grand-Saconnex Basket (Rapporteur : P. ECKERT)
 - 4.5 Rapport de la Commission routes, circulation, mobilité concernant l'étude de circulation visant à restreindre le trafic automobile de transit à travers le village du Grand-Saconnex (Rapporteur : F. MAMIN-TISSOT)
5. Projets de délibérations :
 - 5.1 Ouverture d'un crédit de CHF 176'750.-- pour la réalisation d'un Eco-point à la rue Alberto-Giacometti
 - 5.2 Ouverture d'un crédit de CHF 156'550.-- pour la transformation de l'Eco-point sur l'Ancienne-Route (au pied du Jardin des Burgondes)
 - 5.3 Ouverture d'un crédit d'étude de CHF 70'000.-- pour l'établissement d'enquêtes publiques relatives à la circulation
 - 5.4 Acquisition pour un montant de CHF 385'000.-- des parcelles N° 26 et N° 2167, sises dans le secteur du Marais, appartenant à l'Etat de Genève
 - 5.5 Délégation de compétence du Conseil municipal au Conseil administratif pour permettre la signature de l'acte de constitution de servitudes au profit des parcelles n° 590, 591 et 842, route de Ferney/chemin du pavillon – plan n° 23 – Commune du Grand-Saconnex
6. Propositions du Conseil administratif
 - 6.1 Présentation du budget de fonctionnement 2010
 - 6.2 Présentation du plan des investissements 2010
7. Route des Nations et autres grands travaux
8. Réponses aux suspens du Conseil municipal
9. Questions des Conseillers municipaux
10. Propositions des Conseillers municipaux
 - 10.1 Approbation du rapport de la Commission culture, sports, loisirs concernant le Village Tropical Festival
 - 10.2 Autres propositions
11. Motions
12. Résolutions
13. Communications et divers
14. Naturalisations (huis clos) : 4 dossiers

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE STUDER (VERTS) – Laurence BURKHALTER, Secrétaire (GAG) - Nadja BURKHARDT (PDC) - Jean-Claude CUDRE, Président (PAS) - Robert DETRAZ (RAD) - Pierre ECKERT (VERTS) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (PS) - Bertrand FAVRE, (LIB)- Peta GIROD (PDC) - Catherine JEANDET, Vice-présidente (PDC) - Laurent JIMAJA (VERTS) – Ruth LAWSON-WENGER (LIB) - Francine MAMIN-TISSOT (PDC) - Georges MARGUET (PAS) – Doris MOTTET (RAD) - Antoine ORSINI (LIB) - Claudine PERROTIN DURET (RAD) - Laurence POGET MORENO (VERTS) - Michel POMATTO (PS) - Eric PORTIER (GAG) - Calin SCHIAU (LIB) - Eric STEINER (RAD) - Georges UDRIOT (RAD)

M. Jean-Marc COMTE, Maire
Mme Elizabeth BÖHLER, Conseillère administrative, Vice-présidente
M. Arthur PLEE, Conseiller administratif

Excusé :

M. Tristan BALMER MASCOTTO (VERTS)

Assistent à la séance :

M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général
M. Jean-Pierre CHAPPUIS, Directeur technique
Mme Véronique CATILLAZ, Procès-verbaliste

Le Président ouvre la séance à 20h00. Il salue l'assemblée et félicite vivement Mme Loly BOLAY, brillamment élue au Grand Conseil. Il félicite également M. Charles SELLEGER qui n'habite pas la commune mais qui y exerce son activité. Il n'oublie pas tous les candidats du Grand-Saconnex et leur dit un grand bravo pour leur courage de s'être présentés à cette élection.

L'assemblée applaudit.

Le Président cite ensuite M. Bernard HALLER : «*Pour que dans notre beau pays, la liberté soit à tout le monde, il ne faut pas que n'importe qui s'en empare*».

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 7 SEPTEMBRE 2009

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents, moins 3 abstentions.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Communications

Le Président répond à une question posée par un habitant de la commune lors de la dernière séance plénière concernant l'abattage de certains marronniers à l'allée du Château : Ceux-ci se trouvant sur une parcelle privée, gérée par la Régie Livit S.A., les questions concernant ces abattages doivent être adressées à cette dernière.

Représentations du bureau

9 septembre :	Inauguration de la pharmacie du Pommier
19 septembre :	Vide Grenier à la Ferme Sarasin
25 septembre :	Vernissage de l'exposition des jeunes artistes de la commune
26/27 septembre :	Week-end avec les amis carantécois
4 octobre :	Fête des Pommes

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 octobre 2009

Courriers reçus

Mme JEANDET donne lecture de la lettre du 23 septembre 2009 signée par plusieurs habitants et riverains du chemin des Coudriers concernant un projet de construction d'un habitat groupé au chemin des Coudriers (*annexe 1*).

Mme BURKHALTER donne lecture d'un second courrier sur le même sujet, daté du 10 octobre 2009 (*annexe 2*).

M. COMTE indique que l'architecte a confirmé qu'il retirait ce dossier auprès du Département et qu'il reprenait ce projet avec le promoteur pour l'améliorer. Il faut donc attendre qu'un nouveau projet soit déposé et si la dérogation le demande, il sera soumis au Conseil municipal.

A la demande de M. STEINER, Mme JEANDET donne lecture du courrier de FLAGS du 25 août 2009, qui a été distribué à tous les Conseillers municipaux (*annexe 3*).

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de M. COMTE

Urbanisme : La Commission d'aménagement du territoire du Grand Conseil a invité la commune à venir s'exprimer dans le cadre du plan n° 10517 proposant de modifier les limites de zones pour le projet Morillon-Parc. Le Conseil administratif va donc se rendre le 28 octobre prochain au Grand Conseil pour expliquer à la Commission les raisons qui l'ont poussé à faire opposition à ce projet.

Deux séances intéressantes concernant le PACA ont eu lieu les 28 et 29 septembre. Leurs buts étaient de prendre connaissance du résultat intermédiaire des trois études test qui ont été confiées à trois équipes pluridisciplinaires ainsi que de recueillir les avis des experts, des autorités et de la société civile, afin de réorienter les travaux de ces équipes qui vont continuer. M. COMTE remercie M. FAVRE, seul représentant du Conseil municipal lors de la table ronde du 29 septembre.

Routes, circulation : M. COMTE regrette de ne pas pouvoir présenter à cette séance le crédit de construction pour le réaménagement du chemin du Coudrier. En effet, ce projet se passe en collaboration et en cofinancement avec la Ville de Genève. Le Grand-Saconnex, en tant que pilote et majoritaire du projet, doit faire une délibération pour le montant total des travaux, sous réserve du remboursement de la part de la Ville de Genève.

Concernant les différents problèmes rencontrés avec la DGM pour régler les problèmes de transit notamment dans le village, qui sont d'ailleurs la raison des différentes oppositions de la commune à des projets importants dans le secteur (Jardin des Nations, Morillon-Parc), la DGM a répondu au courrier du Conseil administratif de manière plus positive (*annexe 4*). La réponse du Conseil administratif est également annexée (*annexe 5*).

Véhicules : le « goupil » nouveau est arrivé. Le goupil est un nouveau véhicule électrique destiné à l'ilotier vert, chargé du nettoyage des Eco-points et des parcs.

Communications de Mme BÖHLER

Festirire : ce festival a bien fonctionné et la fréquentation fut plutôt bonne, sauf pour la dernière soirée avec la troupe Bergamotte, pourtant excellente. Des détails seront donnés à une prochaine Commission culture.

Arcade ex-Migros : suite à l'annonce pour une surface commerciale parue dans le « tout immobilier », contact a été pris avec le service immobilier de la Migros. La permanence médicale est toujours intéressée à reprendre l'arcade mais deux magasins d'alimentation se sont aussi manifestés. Nous attendons de connaître la suite.

Bibliothèque : les statuts pour la future « Association Ptolémée - pour une future bibliothèque / médiathèque au Grand-Saconnex » sont écrits. Une assemblée constitutive et les premières réunions de travail seront organisées au début de l'année prochaine. Cette nouvelle société communale sera la 54^e en fonction agréée par le Grand-Saconnex. Par ailleurs, un règlement pour un Fonds pour cette bibliothèque sera soumis à la Commission des finances pour approbation avant adoption au prochain Conseil municipal.

Les Automnales : le Grand-Saconnex participera à cette manifestation du 13 au 22 novembre. La commune avait envisagé de tenir un stand pour la promotion des entreprises saconnésiennes. Toutefois, vu le manque de temps et de personnel pour faire le travail important de mise en place, cette option est reportée à l'année prochaine. En attendant, en 2009, la commune mettra à disposition des jeux pour enfants et des membres de MGS animeront certains après-midi. Quelques billets gratuits seront offerts aux saconnésiens, comme c'est le cas pour le Salon du Livre.

Dates à retenir :

4 novembre : présentation de la nouvelle péréquation financière intercommunale par M. RUTSCHE, Directeur général de l'ACG et M. GIORIA du Département des Finances, à l'Aula du Pommier, en compagnie des autres Conseils municipaux de la Rive Droite du Lac.

3 décembre : inauguration des illuminations de Noël avec la participation active de la Mémoire, qui fera visiter la commune et du Parlement des Jeunes qui vendra des lumignons au bénéfice d'une œuvre caritative.

Finances : le Conseil administratif a entièrement revu le plan des investissements à 10 ans. Il ne souhaite pas être débordé par la dette. Pour mémoire, le Grand-Saconnex a investi CHF 105'000'000 depuis l'année 2000. La dette actuelle est de CHF 48'700'000. Le travail sur ce plan à 10 ans n'est pas tout à fait terminé mais sera présenté à la Commission des finances d'ici peu. En attendant, il est prévu de limiter les investissements à CHF 10'000'000 par an, hors acquisitions, hors réparations des équipements publics au Pommier et hors construction des bâtiments pour lesquels il y aurait un retour sur investissement (tel le bâtiment pour les artisans à Bois Brûlé).

Social : la séance d'information du 8 septembre à l'intention des aînés du Grand-Saconnex et de Pregny-Chambésy s'est bien passée. Les exposés de Me JEANDIN et de M. François LONGCHAMP ont été très appréciés d'après les échos perçus. Il est à remarquer que quasi tous les aînés sont venus et repartis à pied – y compris ceux de Pregny-Chambésy. Comme quoi, ils sont souvent plus acquis à la mobilité douce que la nouvelle génération.

Le réseau du Grand-Saconnex qui réunit les professionnels qui encadrent la jeunesse est de nouveau actif. Les réunions reprendront probablement au rythme d'une fois par trimestre.

Parascolaire : une nouvelle animatrice encadre les petits au parascolaire. La commune essaye d'en obtenir une deuxième, mais la partie n'est pas gagnée. Pour mémoire, le restaurant scolaire a accueilli 15% d'enfants en plus à la rentrée. Malheureusement, le Grand-Saconnex n'est pas la seule commune à connaître des difficultés. L'un des problèmes réside dans le fait que le GIAP a l'obligation d'accueillir tous les enfants inscrits, que les parents soient à la maison ou pas.

Sport : les 2^e Assises du sport se sont très bien déroulées sur le thème de la violence dans le sport et les 11 participants dont plusieurs entraîneurs, représentant 3 sociétés sportives, ont pu exprimer leur vécu. D'après le rapport, ils réunissent une somme d'expérience impressionnante sur le thème de la violence dans le sport. Le travail va donc continuer vers l'élaboration d'une charte sportive communale.

Livre : le deuxième tome de l'Histoire du Grand-Saconnex est enfin sorti jeudi dernier après près de neuf années de gestation. Une cérémonie de lancement du livre aura lieu à une date encore à déterminer, en présence des auteurs, des correcteurs, du Conseil municipal, des membres de la Mémoire ainsi que si possible, des personnes qui ont témoigné. Ce livre est en vente au prix de CHF 38.-- dans toutes les bonnes librairies et à la réception de la Mairie.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 octobre 2009

Communications de M. PLEE

Rénovation de l'ancienne Mairie : le 22 septembre dernier, les travaux qui seront entrepris ainsi que les surfaces qui seront à disposition des enseignants ont été présentés au directeur de l'école. Le 30 septembre a eu lieu une séance de présentation des installations de chantier au voisinage.

Ecole Place : une fois de plus, la commune se trouve bloquée par un recours : un bureau qui avait été écarté car il manquait des attestations a fait recours. La commune avait pourtant pris la précaution de s'assurer la compétence d'un homme de loi, spécialiste en AIMP. Si tout va bien, un jugement sera rendu d'ici la fin de l'année.

Ecole du Pommier : M. PLEE a rencontré à plusieurs reprises la direction de l'école primaire ainsi que le corps enseignant pour les associer aux travaux de l'école du Pommier. Le mardi 27 octobre aura lieu une réunion de parents des élèves de cette école, à laquelle participeront la direction de l'enseignement primaire, la directrice d'établissement, le service technique communal, l'avocat conseil de la commune, le bureau chargé d'exécuter les travaux et lui-même.

Cité de l'énergie : la personne responsable du suivi des cités de l'énergie a très bien noté la commune. Si elle continue sur cette lancée, elle aura toutes les chances d'obtenir un label « gold ».

Zone multi-jeux située derrière l'école de la Tour : le 6 octobre dernier, le concepteur de l'Agora-Espace l'a présenté aux enfants. Ces derniers ont été enthousiasmés par ce qu'ils ont entendu et se réjouissent de participer à l'inauguration de cet emplacement. Avec la collaboration des TSHM, deux jeunes participeront à la construction de cet Agora-Espace. Ils organisent un événement sportif le 1^{er} novembre prochain.

Police municipale : à plusieurs reprises, les agents ont commencé leur travail sur le terrain dès 06h10 le matin, notamment pour tenir compte de la remarque de M. MARGUET concernant les voitures ventouses aux chemins Taverney et Lehmann. Ils ont verbalisé plusieurs véhicules.

Pour manque de respect des Eco-points, ils ont infligé de grosses amendes pour que les gens comprennent enfin qu'on ne peut pas y déposer tout et n'importe quoi.

Cette semaine, les agents ont contrôlé la sortie du chemin Giacometti sur le chemin de l'Erse (où le stop est fréquemment coulé) et toutes les zones de stationnement du secteur du Pommier et de la Tour. Il y a également des contrôles fréquents du côté de la route des Morillons/l'Ancienne-Route et dans le secteur des Coudriers et du chemin des Fins.

Pour d'autres endroits, il y a toujours les campagnes à répétition, comme PréDire aux abords immédiats des écoles. Lors de ces campagnes, l'effectif complet de la police municipale est en place.

Service des parcs : ce service s'est à nouveau illustré en se classant 2^e des villes de plus de 10'000 habitants les mieux fleuries du canton.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

4.1 Rapport de la Commission culture, sports, loisirs concernant le Village Tropical Festival

Mme Carole AMMANE STUDER donne lecture de son rapport.

4.2 Rapport de la Commission culture, sports, loisirs concernant l'implantation d'une patinoire temporaire au Grand-Saconnex

Mme Carole AMMANE STUDER donne lecture de son rapport.

- 4.3 Rapport de la Commission de l'environnement concernant :
1. Le plan général d'évacuation des eaux
2. La réalisation de l'Eco-point à la rue A.-Giacometti
3. Le réaménagement de l'Eco-point du Jardin des Burgondes
4. La création d'un Eco-point à l'Ancienne-Route/Chemin Bétems
5. Le bilan énergétique des bâtiments communaux

Mme Ruth LAWSON-WENGER donne lecture de son rapport.

- 4.4 Rapport de la Commission des finances sur le subventionnement du MGS Grand-Saconnex Basket

M. ECKERT donne lecture de son rapport.

- 4.5 Rapport de la Commission routes, circulation, mobilité concernant l'étude de circulation visant à restreindre le trafic automobile de transit à travers le village du Grand-Saconnex

Mme MAMIN-TISSOT donne lecture de son rapport.

5. PROJETS DE DELIBERATION

- 5.1 Ouverture d'un crédit de CHF 176'750.-- pour la réalisation d'un Eco-point à la rue Alberto-Giacometti

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. COMTE présente à l'écran le document qui a été étudié par la Commission de l'environnement.

M. STEINER fait remarquer que la rue A.-Giacometti sera fermée à la circulation. Comment pourra-t-on accéder à cet Eco-point ?

M. COMTE indique que d'après les discussions avec la Chapelle italienne, la fermeture devrait se faire à la limite de leurs parcelles, soit au milieu de la rue, car elle souhaite conserver l'accessibilité aux places de parking situées en face de son immeuble. L'Eco-point est essentiellement prévu pour une utilisation en mobilité douce mais il est accessible en voiture depuis le quartier du Pommier.

Mme GIROD constate que le quartier Attenville et villas devra passer par le Pommier pour se rendre à l'Eco-point. Est-il prévu dans le futur un Eco-point pour ce secteur ?

M. COMTE explique que les personnes habitant le secteur ouest de la commune prennent déjà aujourd'hui leur voiture pour se rendre dans l'un des Eco-point existant. Il ose espérer que les habitants des immeubles à proximité se rendront à pied à l'Eco-point. Il y aura également la possibilité de s'arrêter à la limite de la fermeture de la rue Giacometti et faire les quelques mètres qui restent à pied.

M. SCHIAU est conscient que l'écologie est importante pour tout le monde. Il est toutefois choqué par le montant de CHF 200'000.-- et il souhaite connaître le retour sur investissement des Eco-points.

M. COMTE pense que l'important effort financier que la commune fait pour le tri des déchets est indispensable pour l'environnement. La tonne de déchets à incinérer coûte CHF 280.--. Bientôt, elle coûtera CHF 350.-- voire plus. Par contre, les études faites par Swiss Recycling démontrent que tout ce qui est récupéré dans les Eco-points ne coûte plus rien.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 octobre 2009

M. ECKERT confirme ces propos. Il n'y a pas de calculs précis pour un retour sur investissement mais le prix à payer pour l'incinération aux Cheneviers est élevé. D'autre part, il pense que la commune doit montrer l'exemple par rapport au recyclage et la protection de l'environnement. Il n'y a pas que des aspects économiques à prendre en considération, d'ailleurs personne n'a regardé le retour sur investissements d'une patinoire...

M. PORTIER indique qu'il est pour le tri et le recyclage mais il pense qu'il n'est pas nécessaire d'enterrer cet Eco-point. Au Jardin des Burgondes, la déchetterie est en surface et coûte beaucoup moins cher. Cela permettrait également de la déplacer s'il le fallait, alors qu'une fois enterrées, les bennes ne peuvent plus être bougées. Les couvercles provoquent également beaucoup de bruit.

M. COMTE pense qu'hormis le problème des couvercles qui doit être résolu sur les anciennes déchetteries, en terme phonique les bennes enterrées sont bien meilleures que les bennes en surface. De plus, ces dernières n'offrent malheureusement pas autant de rigueur et donnent l'occasion de plus de dépôts sauvages que les Eco-points enterrés.

M. PORTIER demande combien coûte le système de caméras de surveillance.

M. COMTE répond que c'est de l'ordre de CHF 20'000.--.

M. ORSINI demande si la gêne pour les riverains de la moitié du chemin Giacometti a été anticipée. La Commission a-t-elle eu l'occasion d'étudier plusieurs fournisseurs de bennes et de comparer plusieurs modèles ?

M. COMTE indique que la Commission s'est penchée sur ce sujet et a eu l'occasion d'obtenir tous les renseignements nécessaires pour prendre une décision. Il regrette que ce débat s'éternise alors que toutes ces questions auraient pu être posées aux Commissaires qui siègent en Commission. Pour répondre à M. ORSINI, il y a plusieurs fournisseurs de bennes. Le montant prévu dans le projet de délibération tient compte du fournisseur le moins cher.

M. ECKERT explique que la Commission de l'environnement n'a pas encore dit son dernier mot concernant les emplacements des Eco-points. Peut-être qu'il y en aura d'autres, notamment pour le quartier des Corbillettes. Comme M. COMTE, il souhaite que le débat se fasse dans les Commissions, avec la présence des Commissaires...

La parole n'étant plus demandée, Mme BURKHALTER donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL

sur proposition du Conseil administratif,

décide

par 21 voix « pour » et 1 voix « contre »,

1. de procéder à la réalisation d'un éco-point à la rue Alberto-Giacometti ;
2. d'ouvrir, à cet effet, un crédit de CHF 176'750.-- au Conseil administratif;
3. d'attribuer :
 - a) un montant de CHF 175'000.-- pour l'exécution de cet objet,
 - b) un montant de CHF 1'750.-- au Fonds de décoration communal;
4. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan au patrimoine administratif;
5. d'amortir la dépense de CHF 176'750.-- au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le poste 72.331 de 2011 à 2015 ;
6. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit, soit CHF 176'750.--.

5.2 Ouverture d'un crédit de CHF 156'550.-- pour la transformation de l'Eco-point sur l'Ancienne-Route (au pied du Jardin des Burgondes)

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. COMTE présente à l'écran le projet qui a été étudié par la Commission de l'environnement.

M. PORTIER demande pourquoi il n'y a pas de deuxième benne à papier prévue.

M. COMTE rappelle qu'il y a maintenant une collecte de papier « porte à porte » depuis plusieurs mois sur la commune. Il n'y a donc pas de raison d'occuper le sous-sol avec une seconde benne à papier.

M. PORTIER demande si la commune est propriétaire du terrain. A l'époque, les SIG ne voulaient pas de construction souterraine.

M. COMTE indique que la demande d'autorisation a été déposée en bonne et due forme et accordée par le Département. Les SIG, qui sont propriétaires du terrain, ont également signé la demande d'autorisation et la commune a toutes les servitudes nécessaires pour exploiter cette déchetterie.

La parole n'étant plus demandée, Mme JEANDET donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL

sur proposition du Conseil administratif,

décide

par 21 voix « pour » et 1 voix « contre »,

1. *de procéder à la transformation d'un Eco-point sur l'Ancienne-Route en contrebas du Jardin des Burgondes ;*
2. *d'ouvrir, à cet effet, un crédit de CHF 156'550.-- au Conseil administratif;*
3. *d'attribuer :*
 - a) *un montant de CHF 155'000.-- pour l'exécution de cet objet,*
 - b) *un montant de CHF 1'550.-- au Fonds de décoration communal;*
4. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan au patrimoine administratif;*
5. *d'amortir la dépense de CHF 156'550.-- au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le poste 72.331 de 2011 à 2015 ;*
6. *d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit, soit CHF 156'550.-- .*

5.3 Ouverture d'un crédit d'étude de CHF 70'000.-- pour l'établissement d'enquêtes publiques relatives à la circulation

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. COMTE rappelle que le Conseil administratif et le Conseil municipal avaient décidé, en début d'année, d'aller de l'avant dans le dossier concernant le problème du trafic de transit dans la commune, en commençant par le village, sans attendre une hypothétique route des Nations. Des mesures concertées et constructives doivent être rapidement mises en place. Une étude a été confiée au bureau CERA, qui a rendu à fin 2008 une étude complète, examinée attentivement par la Commission routes, circulation, mobilité. M. COMTE la présente à l'écran.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 octobre 2009

M. ECKERT ne peut qu'encourager ce genre d'action. L'expérience malheureuse d'il y a quelques années avec la fermeture de l'Ancienne-Route avait généré un certain chaos. Cette proposition est constructive avec des alternatives qui fonctionnent.

Il serait bien de favoriser encore un peu plus l'utilisation de la route du Bois-Brûlé en améliorant son débouché sur la route de Ferney et d'allonger les phases de feux, ainsi que ceux sur la place de Carantec. Il y a des bouchons à l'entrée des parkings de l'OMS et du BIT. Il propose donc de prendre contact avec les organisations internationales de façon à favoriser l'entrée dans ces parkings.

M. COMTE relève qu'il y a énormément de mesures à prendre. Elles ont été quantifiées et proposées à la DGM pour fluidifier la route de Ferney. La fâcherie dont il parle à chaque Conseil municipal vient du fait que la DGM, qui a encouragé la commune à faire cette étude très complète, botte aujourd'hui en touche en s'apercevant qu'elle a aussi sa part de travail à faire mais qu'elle ne veut pas s'engager à la faire sur le réseau qu'elle contrôle, soit la route de Ferney.

La commune n'entend pas attendre encore pour prendre ces mesures. C'est la raison pour laquelle un crédit d'étude est proposé ce soir, pour démontrer la volonté de la commune d'aller de l'avant sur le réseau de quartier, en espérant bien que la DGM, en parallèle, fera ce qui est nécessaire pour que la fluidité sur la route de Ferney puisse être réalisée en même temps.

M. SCHIAU ne peut que féliciter le Conseil administratif pour cette initiative. Il est souvent choqué de voir, après 17h00, des véhicules faire des rallyes sur la route de Colovrex, entre la café du Raisin et la Voie-du-Coin. Est-il prévu un aménagement sur cette portion de route pour ralentir les véhicules ?

M. COMTE relève qu'à la demande du Président de la Commission des routes, un montant a été prévu dans le crédit d'étude pour englober cette partie du village et trouver des aménagements qui permettent de réduire la vitesse et d'augmenter la sécurité.

Mme GIROD demande si un délai a été donné au bureau CERA si le crédit est approuvé ce soir.

M. COMTE répond par l'affirmative. Les enquêtes publiques devraient être déposées avant la fin de cette année.

La parole n'étant plus demandée, Mme BURKHALTER donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur proposition du Conseil administratif

décide

par 21 voix « pour » et 1 abstention,

1. *d'approuver l'ouverture d'un crédit d'études de CHF 70'000.-- pour l'établissement d'enquêtes publiques relatives à la circulation ;*
2. *d'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de CHF 70'000.-- ;*
3. *a) en cas de réalisation, d'intégrer ces frais d'études au crédit correspondant,*
b) en cas d'abandon de cette réalisation, d'établir une nouvelle délibération pour fixer les modalités d'amortissement.

5.4 Acquisition pour un montant de CHF 385'000.-- des parcelles N° 26 et N° 2167, sises dans le secteur du Marais, appartenant à l'Etat de Genève

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. COMTE montre à l'écran les parcelles concernées. Il rappelle que la zone du Marais est importante car elle se situe sur un axe considérable en termes de mobilité douce entre le quartier du Pommier et le chemin Louis-Casai. Le plan directeur mentionne que la commune devrait acquérir cette parcelle pour en faire une zone nature. Dans cette optique, le Département a proposé un projet de modification de limites de zone dont l'enquête technique est maintenant terminée. Ce projet a obtenu l'approbation des différents services de l'Etat.

Il va être soumis au Grand Conseil pour les enquêtes de consultation et d'opposition. M. COMTE relève encore que les prix en zones de verdure et de forêts sont extrêmement bas par rapport à la zone 5 qui est la zone de fond actuelle.

M. ECKERT demande si le Conseil municipal aura à se prononcer sur la modification de limites de zone.

M. COMTE répond par l'affirmative.

M. DETRAZ est très heureux de pouvoir représenter encore ce soir les précédents Conseils municipaux qui se sont battus durant de nombreuses législatures pour que cet espace puisse être préservé de toute construction. Ce soir, il peut voter cette acquisition et honorer les anciens Conseillers par sa présence.

Mme JEANDET donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL
sur proposition du Conseil administratif,
décide
par 23 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents,
(vote à majorité qualifiée)

1. *d'acquérir les parcelles N° 26 et N° 2167, d'une superficie totale de 10'975 m² – sises dans le secteur du Marais sur la Commune du Grand-Saconnex ;*
2. *d'ouvrir, à cet effet, un crédit de CHF 385'000.-- au Conseil administratif ;*
3. *de comptabiliser la dépense de CHF 385'000.-- à l'actif du bilan au patrimoine administratif ;*
4. *d'amortir la dépense de CHF 385'000.-- au moyen de 30 annuités, qui figureront sous le poste 33.331, de 2011 à 2040 ;*
5. *d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit, soit CHF 385'000.--.*

5.5 Délégation de compétence du Conseil municipal au Conseil administratif pour permettre la signature de l'acte de constitution de servitudes au profit des parcelles n° 590, 591 et 842, route de Ferney/chemin du pavillon – plan n° 23 – Commune du Grand-Saconnex

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. COMTE montre les plans à l'écran et rappelle qu'à l'origine, la commune devait construire un bâtiment artisanal en même temps que le bâtiment Filtro situé sur la parcelle voisine.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 octobre 2009

L'accessibilité au sous-sol et les places de parking devaient être conçues pour les deux projets conjointement, ce qui a été fait car la rampe donnant accès au sous-sol du bâtiment Filtro profitera aussi au futur projet communal. La commune devait également négocier des servitudes en droit et en charge pour les places de parking en surface. L'acte notarié pour régler ces servitudes a été rédigé et celui-ci doit être soumis au Conseil municipal pour céder en charge les servitudes en question.

M. ECKERT demande quelle est la raison qui incite le Conseil administratif à demander une délégation de compétence au lieu de présenter une délibération constituant directement ces servitudes.

M. DETRAZ indique que c'est purement technique. La base de la loi indique que le Conseil administratif ne peut pas aliéner sans avoir soit un projet de délibération, soit une délégation.

La parole n'étant plus demandée, Mme BURKHALTER donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 22 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents.

- *de charger le Conseil administratif de signer l'acte de constitution de servitudes au profit des parcelles n° 590, 591 et 842, route de Ferney/chemin du Pavillon – plan n° 23 - Commune du Grand-Saconnex.*

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

6.1 Présentation du budget de fonctionnement 2010

6.2 Présentation du plan des investissements 2010

Mme BÖHLER explique que le budget est préparé six mois à l'avance. Tous les chefs de service sont impliqués en partant de quelques points définis à l'avance. La difficulté cette année était de savoir quelle somme sera disponible et elle n'a jamais reçu autant d'informations contradictoires de l'Etat. Courant mai, l'Etat avisait que les dépenses devront être réduites de 17 %. Quelques mois après, il informe que cela ne va pas si mal que cela. En septembre, elle avait annoncé qu'il y aurait certainement un déficit d'un million de francs. Ceci dit, déposer un budget déficitaire est long et compliqué et cela représente énormément d'heures de travail. Des solutions ont donc été cherchées avec les chiffres annoncés fin août, qui étaient un peu plus fiables. L'Etat proposait des revenus pour les personnes physiques basés sur la population 2007 (10'700 habitants). Le Conseil administratif a décidé de tenir compte qu'à fin 2010, la commune aurait une augmentation conséquente de la population (11'400 habitants). Cela comble une partie du déficit.

Le Conseil administratif a également envisagé un remboursement de la dette, qui se monte actuellement à 48 millions et qui a un coût important en termes d'intérêts (en 2003, le taux négocié était de 3,7 %). La commune a donc négocié avec une des banques pour rembourser 12 millions de francs, ce qui fera baisser les intérêts annuels de l'ordre de CHF 450'000.--. Sur quatre ans, la commune est gagnante.

Il manquait encore ce matin CHF 100'000.-- pour boucler le budget et le montant prévu pour la taxe professionnelle a été légèrement adapté, pour arriver enfin à un boni de CHF 51'000.--.

Mme BÖHLER présente ensuite à l'écran le budget 2010 (*annexe 6*), qui est renvoyé en Commission des finances à l'unanimité des membres présents.

6.3 Autres propositions : Néant.

7. ROUTE DES NATIONS ET AUTRES GRANDS TRAVAUX

M. COMTE indique que les affaires avancent, suite à l'entretien avec MM. GIRARD ET JOBAZ qui a eu lieu au début du mois d'août en Mairie et dont il a informé le Conseil municipal au mois de septembre.

La réponse de M. Mark MULLER a été reçue le 28 septembre (*annexe 7*). Le Conseil administratif a répondu 10 jours plus tard (*annexe 8*).

M. COMTE attend la suite avec intérêt et en fera part au Conseil municipal.

8. REPONSES AUX SUSPENS DU CONSEIL MUNICIPAL

Question de Mme BURKHALTER sur la future affectation du parking de l'ancienne poste :

M. PLEE répond que l'affectation future n'est aujourd'hui pas connue. Ce parking fait partie de la parcelle abritant Palexpo et n'appartient donc pas à la Commune.

Proposition de Mme BURKHALTER pour l'installation de modules de détente ludiques destinés aux Aînés dans les espaces verts : M. PLEE indique que le Conseil administratif est en pourparler pour l'installation d'appareils de remise en forme pour adultes dans le cadre de l'aménagement de la zone Nord du Pommier. Il n'a toutefois pas prévu l'installation d'autres appareils. Il pense qu'il serait bon de laisser les autres communes faire leurs expériences et d'attendre leurs premiers bilans avant de demander la duplication d'une mesure au Grand-Saconnex. La commune s'est lancée dans plusieurs projets et elle ne peut pas toujours faire œuvre de pionnier sur tous les fronts.

Proposition de M. BALMER concernant la sécurité aux abords de la Migros du Pommier :

M. PLEE informe qu'un trottoir situé sur le domaine privé mais utilisé par le public est géré comme s'il était public. Donc les agents municipaux ont le droit d'intervenir, ce qu'ils font très régulièrement. Ils ont posé des vaubans provisoires en attendant que des éléments définitifs soient installés par les propriétaires pour empêcher le parking sauvage, en concertation avec la commune. La police municipale verbalise tous les jours depuis le début du mois de septembre les véhicules stationnés sur le trottoir devant la Migros. Elle amplifie les patrouilles dans ce secteur suite aux doléances reçues des habitants.

Proposition de Mme GIROD concernant les vélomoteurs qui empruntent le chemin près de la

Maison du Parlement : M. PLEE indique que la signalétique sera adaptée à l'utilisation de ce cheminement, par la pose d'un panneau « vélo-piéton ». Dans l'intervalle, les APM continuent leurs contrôles et affirment qu'il s'agit de cas relativement isolés.

Proposition de Mme GIROD de mettre une barrière pour empêcher les vélomoteurs qui

montent le chemin Taverney d'entrer dans le mail du Pommier : M. PLEE indique que la police municipale n'est pas favorable à la pose d'une barrière, qui viendrait contredire symboliquement la volonté de favoriser les déplacements doux sur ce tronçon. Les actions vont se poursuivre pour lutter contre ces débordements en apposant une signalisation adéquate et en procédant à de multiples contrôles.

Question de M. JIMAJA qui demande s'il y a un audit régulier du système d'information des

communes, s'il s'agit d'un auditeur agréé et quel est-il : Mme BÖHLER explique que la sécurité de l'information des communes est traitée dans son ensemble et comprend différents volets conformément à la norme ISO 17999. La politique de sécurité du SIACG est actuellement en cours de déploiement au sein des communes et des cours de sensibilisation sont reconduits pour l'ensemble du personnel communal. Par ailleurs, le SIACG est certifié ISO 9001 pour l'ensemble des procédures de son exploitation depuis 2002 et subit à ce titre et avec succès l'audit annuel de la Société générale de surveillance (SGS).

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 octobre 2009

Question de M. JIMAJA qui aimerait savoir quelle politique les Conseils municipal et/ou administratif pourraient adopter pour que la Migros trouve une solution intermédiaire rapidement : Mme BÖHLER indique que, comme indiqué à plusieurs reprises lors de la dernière séance du Conseil municipal, le Conseil administratif s'est très vite soulié de la décision de la Migros de quitter le village. Il a entamé des discussions avec la direction générale afin d'étudier la possibilité que le géant orange passe un accord avec le magasin Proxi pour vendre un assortiment de produits Migros. Ces discussions sont apparemment encore en cours. Elle rappelle qu'avec ou sans produits Migros, un magasin d'alimentation existe dans la partie est de la commune. Personne ne va donc mourir de faim et cela va même peut-être œuvrer en faveur du développement durable chers tous, puisque Proxi vend passablement de produits du terroir, l'une des invites de l'agenda 21 communal ! De plus, des transports gratuits sont organisés chaque semaine avec l'aide de chauffeurs bénévoles – qu'elle profite de remercier ici – en direction de Balexert. Enfin, aucun conseiller municipal ne s'est plaint de l'absence de commerce pour les 3'000 habitants de la zone ouest de la commune, parmi lesquels il y a tout autant de personnes âgées ou à mobilité réduite qu'à l'est. Pour ces personnes, la Migros s'est rapprochée. En conclusion, il est difficile de faire le bonheur de tout le monde et d'avoir une Migros au pied de chaque immeuble.

Question de M. JIMAJA qui aimerait savoir combien de coopérateurs pourraient demander à la Migros d'ouvrir une succursale car il s'agit d'une coopérative de consommateurs : Mme BÖHLER répond qu'elle craint que des coopérateurs, aussi nombreux soient-ils, ne puissent contraindre la Migros à ouvrir un magasin là où elle ne le souhaite pas. Ce type de décision ne relève certainement pas des prérogatives des coopérateurs mais entre dans les compétences de la direction opérationnelle.

Propositions de M. POMATTO pour que les services sociaux de la commune repèrent les personnes qui ont de la difficulté à se déplacer, mettre en place un service d'information pour qu'elles sachent les possibilités qui existent et comment les utiliser. Il propose également que le transport communal qui les emmène à Balexert soit organisé deux fois par semaine : Mme BÖHLER pense avoir déjà largement répondu aux questions concernant le déménagement de la Migros.

En ce qui concerne la proposition de doubler la fréquence du transport communal des aînés au centre commercial de Balexert, il est nécessaire de revenir sur son origine. En effet, avant la création de la ligne 53 qui relie le chemin de Machéry au carrefour du Bouchet en passant par Balexert, les saconnésiens désireux de se rendre audit centre commercial avec les transports publics devaient descendre en bus à la gare Cornavin pour remonter à Balexert avec une deuxième ligne. La commune ayant estimé ce trajet trop fastidieux pour les personnes d'un certain âge, elle a instauré le transport communal. Bien qu'aujourd'hui le bus 53 effectue pratiquement le même trajet que le transport communal, il a été décidé de maintenir son existence plus pour sa convivialité que pour son aspect pratique. Il ne semble donc pas opportun de doubler sa fréquence.

De plus, il n'est pas certain que les chauffeurs bénévoles qui effectuent les trajets acceptent de doubler leur engagement. Par ailleurs, une loi va arriver obligeant ces derniers à suivre 35 heures de formation et la commune risque déjà de perdre ses chauffeurs bénévoles.

En ce qui concerne les services sociaux communaux, Mme BÖHLER rappelle que la mairie n'a qu'un demi-poste d'assistance sociale communautaire. Le pluriel n'est donc pas de mise. Cela étant, la FSASD fait ce travail de repérage pour les personnes qui ont besoin d'aide pour faire leurs courses. Le résultat est à l'image de ce qui a déjà été dit : il y a quatre personnes qui ont effectivement besoin d'aide à l'est du village, mais il y a parallèlement quatre personnes qui n'ont plus besoin d'aide à l'ouest, car elles peuvent maintenant se rendre à pied ou en chaise roulante à la Migros.

Proposition de Mme GIROD d'ajouter la Fête des Pommes à la liste des manifestations que Mme BÖHLER a présentée lors de la précédente séance : Mme BÖHLER relève que la liste qui a été lue lors du dernier municipal est une liste qui peut parfaitement évoluer. Les manifestations qui sont à but essentiellement ludique n'y ont pas été incluses, comme cela semble être le cas de la fête de la Pomme. A titre d'exemple, la fête des écoles ou encore la course de caisses à savon ou les activités sportives ne sont pas listées. Il est possible que la liste contenait quelques erreurs – par exemple le festival Yatouland a été mis par erreur et a d'ores et déjà enlevé.

Proposition de M. FAVRE pour que de l'eau plus « proche » que Passuger soit mise sur les tables des Conseillers municipaux : Mme BÖHLER signale que dès que le stock de Passuger sera épuisé, des bouteilles qui se ferment avec de l'eau du robinet seront mises à disposition.

Question de M. ORSINI concernant les odeurs provenant de Pancosma : M. COMTE informe que la société Pancosma a été une nouvelle fois contactée. Celle-ci est parfaitement au courant de ce problème et a engagé la fabrication du matériel nécessaire aux filtres, purges et autres équipements. Pour l'heure, elle a décidé de supprimer la production du produit concerné durant les weekends et s'est engagée à régler le problème avant la fin de l'année.

Question de Mme BURKHARD pour la création d'un passage piéton devant la nouvelle Migros du Pommier : M. COMTE rappelle que le principe général veut que le passage piéton ne soit pas autorisé dans les zones 30 km/h. Les passages existant devant l'école ont été autorisés à titre exceptionnel par la DGM. Ainsi, théoriquement, il ne sera pas possible de réaliser un nouveau passage piéton au droit du mail sur la rue Sonnex, la chaussée étant située dans une zone 30 km/h. Toutefois, vu l'importance du nombre de traversées de piétons, une démarche visant à marquer au sol une bande rouge ou à mettre en œuvre tout autre aménagement peut être envisagée.

Question de M. BALMER qui aimerait savoir si la commune a consulté la jurisprudence quant à savoir si le contenu d'une poubelle concerne la sphère privée des gens : M. COMTE explique que renseignement pris auprès du conseil juridique communal, il serait effectivement choquant que les autorités organisent la fouille systématique des poubelles des citoyens pour y trouver des indices de contravention quelconque aux règles de droit établies. La situation est tout à fait différente s'agissant de poubelles déposées indûment sur la voie publique, ce dépôt constituant une infraction au règlement communal en la matière.

En pareilles circonstances, le principe de proportionnalité autorise l'autorité à rechercher l'auteur de l'infraction en procédant à l'ouverture de la poubelle litigieuse par un agent de police municipale. Pour information, la personne qui avait déposé un recours contre l'amende qui lui avait été infligée a décidé de le retirer. Il espère que le Conseil municipal apprécie les efforts du Conseil administratif pour essayer d'arranger la situation et l'état des Eco-points, qui ont souvent été la cible de reproches.

Question de M. FAVRE concernant les panneaux d'informations aux abords des Eco-points : M. COMTE relève que cette question est tout à fait légitime et que comme lui, le Conseil administratif tente de lutter contre la surabondance de panneaux en tous genres. En l'occurrence, il s'agit dans le cas d'espèce de panneaux avec des buts différents. Les panneaux qui se trouvent sur le chemin du Jonc sont les panneaux d'affichage « traditionnels » comme on en trouve dans toute la commune. Ils permettent d'afficher les avis officiels de la mairie d'une part et les informations des sociétés communales d'autre part. Ce sont les mêmes panneaux que l'on trouve devant la salle communale ou encore sur la place Carantec. Quant aux autres panneaux, ils ont une toute autre destination. Ils servent en effet à afficher des informations *spécifiques* aux Eco-points ou au thème du tri des déchets en général. On trouve de tels panneaux à tous les Eco-points. C'est un peu par hasard que ces deux types de panneaux différents se trouvent à quelques dizaines de mètres l'un de l'autre à l'endroit décrit par M. FAVRE. Mais vu qu'ils ont des usages totalement différents, ils vont rester tous les deux.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 octobre 2009

Question et proposition de M. DETRAZ concernant l'aménagement de l'îlot central à la route de Ferney : M. COMTE explique que le problème a été soumis à M. BARRAS, Directeur de la voirie cantonale. Celui-ci a signalé que cela prendrait entre 2 et 6 mois avant une possible intervention ; ce délai provient de la nécessité de déposer une requête en autorisation par procédure accélérée. Le projet cantonal a déjà été approuvé par les Services et en particulier, par le Groupe Synchro. La requête sera donc déposée très prochainement à l'Office des autorisations de construire du DCTI.

Proposition de Mme GIROD de remettre la benne à habits de l'Eco-point Gardiol dans le bon sens : M. COMTE signale que cette benne a une porte frontale permettant le retrait de son contenu par la société exploitante. Compte tenu de l'aménagement existant, si la benne était tournée de 180°, la porte ne pourrait plus s'ouvrir car elle viendrait en butée contre le trottoir. La benne sera donc surélevée de manière à pouvoir très logiquement alimenter cette benne depuis le trottoir et la décharger par le trottoir. Cela sera fait très prochainement.

9. QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. PORTIER revient sur une question qu'il avait posée il y a une année concernant la possibilité d'installer une chicane entre la route de Ferney et le couloir du bus, juste après le passage piéton à la hauteur de l'auberge.

M. PORTIER demande si la hauteur de l'entrée du parking du Pommier n'était pas prévue à 1,90 m. La hauteur actuelle est de 1,85 m. et certains véhicules, dont les camionnettes, ne peuvent pas entrer dans ce parking. Il est donc important de réserver quelques places « livraisons » à l'extérieur.

M. PORTIER pense qu'il faudra réétudier la question d'un minibus communal qui passerait sous la passerelle du mail du Pommier. Vu la hauteur de cette passerelle, cela posera un certain nombre de problèmes.

M. EYA NCHAMA a entendu les propos de Mme BÖHLER concernant le budget 2010 relatifs aux informations contradictoires de l'Etat. Il aimerait des explications à ce sujet.

Mme BÖHLER répond que les informations contradictoires fournies par l'Etat sont simplement dues au fait que la situation économique évolue constamment. Toutes les communes sont dans le même cas. Cette année, l'Etat a donné plus d'informations que d'habitude, mais elles sont arrivées à une période instable et l'économie n'est pas une science exacte.

M. EYA NCHAMA voit régulièrement des trams et des bus arborer les armoiries des communes genevoises. Il demande si le Grand-Saconnex affiche également ses couleurs dans les transports publics et si oui, dans combien de bus ou trams.

Mme BÖHLER répond qu'il y a au moins un tram aux couleurs de la commune, de même qu'un avion et une locomotive.

Mme JEANDET se fait la porte-parole d'habitants du quartier de La Tour qui dans un premier temps saluent l'animation du quartier du Pommier la journée, mais qui s'inquiètent par rapport aux soirées et aux nuits. Est-il prévu des caméras à proximité de la Migros ? Cette dernière aurait subi des dégâts. Il y a des informations contradictoires entre la journée et la nuit dans ce quartier.

Mme JEANDET indique que sous la passerelle du Pommier, des enfants font probablement des concours de trottinettes sur l'ancien chemin provisoire juste après le mur. Ils arrivent à une vitesse folle en bas du chemin. Cela le rend très dangereux pour les personnes à pied. Pourrait-on envisager une chicane ou tout du moins rendre attentifs les piétons ?

Mme MOTTET a constaté qu'il y a toujours une banderole rouge et jaune à la place du grill qui a été supprimé à la campagne du Château. La terre est grossièrement retournée avec encore un élément de l'ancien barbecue posé dedans. Elle demande s'il est possible de remettre en état cet endroit.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 octobre 2009

Mme MOTTET a également remarqué il y a quelque temps que la plateforme en béton destinée à poser des barbecues avait un trou au milieu. Cette plateforme a été réparée mais elle se demande comment un tel trou a pu se faire.

M. PLEE indique que l'aménagement de ce lieu se fait par étapes. Le trou dans la plateforme provient du fait que des gens ont fait un tel feu que le béton a explosé.

M. SCHIAU apprécie la beauté et la discrétion du temple bouddhiste. Toutefois, depuis quelques mois, il voit l'apparition un peu choquante de totems et de statues et se demande si une autorisation de construire a été donnée. Il souhaiterait que ce temple garde un aspect plus discret.

M. ECKERT voit dans le procès-verbal du 7 septembre dernier que les questions du public sont anonymes. Il lui semblait que dans le temps, les noms des intervenants étaient mentionnés. Il demande au bureau si cette politique a changé.

M. ECKERT ne veut pas donner ce soir un jugement de valeur par rapport au fait que la dénomination du Grand-Saconnex a été changée en « ville ». Il se demande cependant si c'est réellement une prérogative du Conseil administratif de donner une nouvelle dénomination à la commune et si cela ne devrait pas passer par une résolution du Conseil municipal. Il demande quels sont les avantages que donne la dénomination de ville.

Mme MAMIN-TISSOT signale qu'elle fait partie des propriétaires de villa qui ont reçu un courrier concernant la collecte des déchets organiques et qui encourage l'acquisition d'un petit container à cet effet. La date butoir de réponse était le jour même où elle a reçu le courrier. Est-ce que d'autres communiens sont dans le même cas et est-il prévu un délai supplémentaire ?

Mme MAMIN-TISSOT aimerait savoir si les entreprises, notamment les restaurateurs, participent à cette récolte des déchets organiques.

M. COMTE explique qu'effectivement le courrier destiné aux habitats individuels est parti tardivement et qu'il a manqué à certains propriétaires un temps de réflexion. Il précise qu'il ne s'agit pas d'acquiescer un container mais simplement d'être d'accord de le recevoir gratuitement. Les personnes qui aimeraient encore s'inscrire peuvent encore le faire.

Quant aux entreprises, la responsabilité de récolte et de tri des déchets leur appartient pleinement selon la loi cantonale. Il pense que d'une manière générale, la commune n'a pas de charge particulière à signaler, auquel cas elle réagirait.

Mme GIROD aimerait savoir comment cela se fait que M. Jean-Luc PERROD a eu assez d'influence sur le Conseil administratif pour organiser la présentation d'un Agora-Espace qui n'est pas seulement important pour les préadolescents et les adolescents, mais également pour tous les habitants du quartier du Pommier, voire pour toute la commune. Elle ne comprend pas pourquoi il n'y a eu qu'une partie des habitants invitée et pas tous les habitants.

M. PLEE explique qu'après avoir visité une dizaine d'espaces multi-jeux avec le Service technique, le Conseil administratif a choisi le type d'espace qui conviendrait le mieux à ce lieu de détente. Par la suite, tous les enfants de la commune ont été invités à cette séance d'information. Même si cet espace multi jeux est situé dans le quartier du Pommier, il est accessible à n'importe quel enfant de la commune. Le concepteur de l'Agora Espace a souhaité le présenter aux enfants, leur expliquer comment il a été construit et tout ce qu'on peut y faire. Il n'a jamais été dans l'intention du Conseil administratif de sélectionner telle ou telle partie de la population.

Mme BÖHLER confirme que plus de 700 enfants ont reçu une invitation de la commune.

Mme GIROD comprend que 700 invitations à CHF 1.-- ont été envoyées, soit une dépense de CHF 700.-- ! Il y a quelque chose qui ne va pas. Une annonce publique aurait pu être faite.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 octobre 2009

M. PLEE indique que toutes les invitations étaient nominatives. Le moyen du courrier a donc été utilisé.

M. STEINER demande s'il est possible d'influencer la DGM pour obtenir un passage piéton devant la Migros du Pommier. En effet, la vitesse de 30 km/h n'est pas respectée, par contre, les passages piétons sont assez bien respectés en général.

M. COMTE rappelle que les discussions avec la DGM commencent et il n'est pas impossible qu'une dérogation soit demandée pour un passage piéton à cet endroit. Il y a probablement d'autres solutions pour sécuriser cet endroit et toutes les possibilités seront évaluées.

10. PROPOSITIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

10.1 Adoption du rapport de la Commission culture, sports, loisirs sur le Village tropical Festival

Mme MAMIN-TISSOT croit savoir qu'il y a eu une ou des pétitions déposées dans le cadre de ce festival. Le Conseil municipal n'en a jamais eu connaissance.

Mme BÖHLER répond qu'il y a eu une quarantaine de protestations. Le Conseil administratif a répondu à tous les courriers reçus. Une seule lettre a été adressée à Palexpo, qui y a répondu. Elle en a parlé à la Commission sports, loisirs, culture.

Mme BÖHLER indique que le Village tropical propose d'autres dates pour l'année prochaine, soit du 2 au 6 juin, donc une durée beaucoup plus courte qu'en 2009.

M. DETRAZ aimerait savoir si un courrier avec des signatures multiples peut être assimilé à une pétition.

M. CUDRE répond par la négative.

M. DETRAZ relève que les gens ne sont pas toujours au courant qu'il faut indiquer « pétition » sur leur courrier et rappelle que dans certains cas, le bureau avait admis que des signatures multiples pouvaient être assimilées à une pétition.

M. CUDRE regardera s'il y a lieu de traiter le courrier en question comme une pétition.

M. ECKERT soutient la décision de la Commission. D'un côté, le Conseil municipal avait soutenu cette manifestation pour animer la commune. D'un autre côté, la Commission des finances aime se prononcer sur des comptes ou des budgets précis. Il souhaite donc que pour l'année prochaine, un budget soit présenté car venir après coup demander une subvention, cela lui paraît difficile.

Mme BÖHLER signale que le Village tropical a déjà demandé une subvention pour l'année prochaine, à laquelle il a déjà été répondu négativement.

Mme MAMIN-TISSOT aimerait connaître la position du Conseil administratif par rapport au remboursement des frais des sapeurs-pompiers.

Mme BÖHLER annonce que la commune a remboursé la compagnie pour être sûre que cette dernière soit payée. Il est à craindre que la société organisatrice ne soit de toute façon pas solvable.

M. EYA NCHAMA relève qu'il est heureux de voir cette manifestation sur la commune. Beaucoup de jeunes et de gens d'autres communes sont venus au Grand-Saconnex.

Mme MAMIN-TISSOT confirme que beaucoup de saconnésiens sont contents de voir cette manifestation sur la commune. Toutefois, il faut rester attentifs au fait que cette société avait déjà quelques problèmes précédemment et qu'elle n'est pas solvable. Il ne faut pas laisser la porte ouverte à d'autres animations du même type, en pensant qu'au Grand-Saconnex, les ardoises sont effacées. Elle espère donc que c'est une intervention unique.

Mme BÖHLER rappelle que la Commission a refusé d'entrer en matière pour les CHF 80'000.- demandés par le Village tropical pour 2009. Ce dernier a d'ailleurs demandé CHF 150'000.-- pour 2010, ce qui a été tout de suite refusé.

M. PORTIER pense que la commune ne devrait pas prendre en charge les frais des sapeurs-pompiers, mais devrait trouver un arrangement pour se faire rembourser. Des modalités ont été fixées et le Village tropical doit assumer.

Le Président met au vote le rapport, qui **est adopté par 17 voix « pour », 4 voix « contre » et 1 abstention.**

10.2 Autres propositions

M. POMATTO remercie pour la réponse à sa demande d'aider les personnes âgées qui ont des problèmes de mobilité à faire leurs courses. Il relève cependant qu'il n'avait fait aucune remarque précédemment concernant la Migros, comme sous-entendu dans la réponse donnée.

M. POMATTO propose qu'une liste de diffusion des e-mails des Conseillers municipaux figure sur CM Net, afin qu'il n'y ait plus qu'à la sélectionner pour envoyer un message à ces derniers.

M. DETRAZ informe qu'il y a beaucoup de demandes pour l'accueil des enfants au Centre de Loisirs, principalement le mercredi. Certaines demandes ne peuvent pas être honorées par le fait qu'il y a un manque de moniteurs. Il propose donc que si la commune n'arrive pas à obtenir des institutions compétentes les fonds nécessaires pour augmenter l'effectif des moniteurs le mercredi pour donner satisfaction aux parents, la Commission des finances et le Conseil administratif donnent un coup de pouce pour ne reporter dans le temps cet accueil indispensable.

M. DETRAZ propose que la paire de baskets qui est pendue sur des fils électriques à l'angle du parking de la Migros soit enlevée immédiatement. En effet, il y a une signification bien précise à cet acte, qui est un signe de ralliement détestable.

Mme GIROD propose de mettre des priorités en place pour la culture. Elle est très déçue que le projet de patinoire doive attendre encore une année pour des raisons financières alors que les décorations de Noël ont été acceptées pour CHF 240'000.--.

Mme BÖHLER craint que Mme GIROD continue de mélanger les problèmes de budget de fonctionnement avec les crédits d'investissements. Les illuminations de Noël entrent dans le cadre de crédits d'investissements alors que quand il s'agira de faire fonctionner la patinoire, cela concernera le budget de fonctionnement.

Mme GIROD propose une amélioration de l'aspect du GSI, qu'elle trouve personnellement très austère et triste en couleur.

Mme BÖHLER relève que ce dernier évolue constamment et qu'il y a en effet des choses à mettre au point. Le prochain numéro sera certainement meilleur, avec plus d'informations.

Mme GIROD propose que le résumé du Conseil municipal dans le GSI soit un peu plus transparent. Elle trouve dommage que dans la Tribune de Genève, il est mentionné que la commune a fait opposition au projet du Jardin des Nations et que rien ne figure à ce sujet dans le GSI.

Mme BÖHLER indique que l'article du Conseil municipal est en principe soumis pour approbation au bureau.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 octobre 2009

Mme GIROD propose que Mme BÖHLER vienne visiter la 6^e édition de la Fête des Pommes, car il y a effectivement un aspect ludique mais également un aspect culturel avec l'école d'horticulture de Lullier qui est venu présenter 200 variétés de pommes (très pédagogique pour la population et les enfants). Il y a également différents vendeurs de produits du terroir. Plus de 1000 personnes ont assisté à cette fête dimanche passé.

Mme BÖHLER regrette de ne pas avoir pu y assister, d'abord parce qu'elle était malade et ensuite pour des raisons familiales. Ceci dit, elle s'est renseignée et a eu en effet des échos très favorables sur cette manifestation.

11. **MOTIONS** : Néant.

12. **RESOLUTIONS** : Néant.

13. **COMMUNICATIONS ET DIVERS**

M. CUDRE propose d'aborder les élections au Grand Conseil et ce qui s'est passé au Grand-Saconnex. Il rappelle qu'il n'est pas de la compétence du Conseil municipal d'autoriser ou non l'utilisation du logo de la commune. Cependant, il propose de lire les e-mails du parti des Verts, du parti socialiste et de l'association UDC, ainsi que la réponse donnée par les trois partis de l'entente.

Mme JEANDET donne lecture du mail de M. JIMAJA adressé à M. Jean-Claude CUDRE, Président du Conseil municipal :

*« Monsieur le président,
Cher Jean-Claude,
J'ai reçu dans ma boîte aux lettres un tract conçu avec la ligne graphique du Grand-Saconnex. Je ne comprends pas comment un tel document a pu être produit sans l'aval de la commune. Que ce soit le cas ou non, il importe que le conseil administratif saisisse immédiatement le tribunal administratif pour que les mesures conservatoires soient prises parce que cette démarche est inappropriée.
Je suis scandalisé et horrifié par cet abject procédé.
Dans un premier temps et avant les élections, je demande alors que je devrais exiger – parce que je suis candidat et estime que je suis lésé par ce document – que la commune du Grand-Saconnex communique le plus rapidement et informe toute la population saconnésienne sur le contenu du document (sa dénonciation du procédé, sa non implication et sa démarche auprès du Tribunal Administratif).
Je t'envoie ce message afin que tu alertes le CA et lui fasses part de ma doléance.
Cette campagne aurait pu être celle du fair-play. Je suis dégoûté et malheureux de constater que les partis qui sont censés garantir la saine administration de notre commune s'adonnent à une stratégie peu recommandable et injuste.
Je mets l'ensemble du Conseil municipal ainsi que le CA et le Secrétaire Général en copie afin que les actions à entreprendre n'attendent pas la semaine prochaine.
Voilà Monsieur le Président, Cher Jean-Claude l'essentiel de ce que je voulais te soumettre en cette fin de campagne électorale. »*

Mme BURKHALTER donne lecture du mail de Patrick HULLIGER, Président de l'UDC, Section 9 Grand-Saconnex / Pregny-Chambésy, adressé à M. Jean-Claude CUDRE, Président du Conseil municipal :

*« Monsieur le Président de la Commune du Grand-Saconnex, Cher Jean-Claude,
Dans le cadre de l'élection au Grand Conseil, les partis de l'Entente ont distribués récemment un tract tous ménages. Dans celui-ci figure les armoiries du Grand-Saconnex, lui conférant ainsi un caractère officiel qui n'a pas lieu d'être. Ces partis sont tous représentés au parlement communal comme à l'Exécutif communal. Ils ont donc sciemment utilisé ces armoiries.
Ce qui m'amène à me poser quelques questions. Qui est responsable de ce tract ?
Est-on certain que la commune n'a pas participé au financement de cette opération ? Ce qui serait encore plus grave !*

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 octobre 2009

L'UDC Saconnésienne dénonce fortement cette campagne malhonnête orchestrée par les candidats du PDC, du Parti Radical et du Parti Libéral du Grand-Saconnex. Ils se sont parés d'une présentation officielle en utilisant les armoiries officielles pour un tout ménage de dernière minute destiné à influencer – voire tromper – les électeurs.

Nous exigeons un démenti immédiat de la commune à tous les habitants d'ici à lundi 5 octobre au plus tard ou un flyer officiel de la commune mettant tous les candidats à pied d'égalité.

A défaut, nous nous réservons le droit d'entreprendre toutes démarches nécessaires, y compris devant les tribunaux.

Je me tiens à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire. En espérant que mon courriel soit pris en considération et dans l'attente, cher Président de notre commune, cher Jean-Claude, veuillez accepter mes plus cordiales salutations. »

Mme JEANDET donne lecture du mail de M. POMATTO, Président de la section socialiste du Grand-Saconnex, adressé aux membres du Conseil municipal :

« Chères toutes, chers tous,

Suite au mail de Messieurs Laurent Jimaja et Michel Gönczy, je me permets de vous faire part également de mon étonnement lors de la réception de ce tract.

La similitude graphique, par rapport au journal communal, de cette affichette pour les élections du 11 octobre, la formulation ainsi que l'emploi des armoiries du Grand-Saconnex, peuvent amener les habitant-e-s de notre commune à une interprétation erronée du caractère de cette publication.

Pour reprendre les propos de Monsieur Eddy Maret du Service des votations et élections du Département des institutions, que j'ai contacté vendredi matin : le mal est fait, la seule solution est de recourir auprès du Tribunal administratif dans les 6 jours ; de plus cela risque de faire de la publicité gratuite pour les 3 partis concernés.

L'influence minime de ce tract pour des élections dont l'enjeu est cantonal rend évidemment cette action déraisonnable.

La diffusion de cette affichette m'a semblé, pour le moins, maladroite. En tant qu'électeur, j'attends de la part de prétendants à des responsabilités officielles du discernement et du bon sens.

Veuillez recevoir, chères toutes et chers tous, mes cordiales salutations. »

M. CUDRE indique que le Conseil administratif a envoyé une réponse, mais il ne lui appartient pas de la lire, étant donné que ce n'est pas une réponse du Conseil municipal. Toutefois, il souhaite donner lecture de la lettre de réponse des partis de l'entente, adressée à lui-même.

Mme BURKHALTER en donne lecture :

«Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance des messages électroniques qui vous ont été adressés par MM. Hulliger et Jimaja au sujet du tract distribué par l'entente en vue des élections cantonales du 11 octobre 2009.

L'entente dénonce les termes utilisés par les personnes précitées. Il est vrai que nous avons utilisé à tort et illégalement l'écusson communal dans notre tract. Il s'agit d'une erreur regrettable due à une méconnaissance des dispositions légales en vigueur, conjuguée à une préparation précipitée du fait de l'expédition plus soudaine que prévue du matériel de vote par la Chancellerie.

En effet, cela nous a forcés à une trop grande réactivité dans l'élaboration, la validation et l'envoi du tract litigieux. Nous tenons ainsi à présenter nos sincères excuses.

Toutefois, notre comportement n'excuse en rien les propos tenus par MM. Hulliger et Jimaja. D'oser imaginer que le tract en question serait édité par la commune est démonstratif d'esprits particulièrement mal tournés. En effet, en dessous de l'écusson litigieux se trouvent les logos des trois partis de l'entente qui sont aussi visibles que les armoiries communales. Personne ne peut raisonnablement penser qu'il s'agit d'une publication officielle.

En outre, il est inadmissible de qualifier notre erreur, certes regrettable, de : abject procédé, campagne malhonnête ou de supercherie électorales. L'entente a commis une erreur : il aurait suffi, comme M. Pomatto l'a fait, de dénoncer cette erreur. Elle ne fonde pas de droit à MM. Hulliger et Jimaja d'intervenir comme ils l'ont fait.

En vous remerciant de l'attention portée à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre respectueuse considération.

Alexandre Böhler, Bertrand Favre, Valentino Cavalieri. »

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 octobre 2009

M. JIMAJA prend la parole non pas en tant que représentant des Verts, mais en tant que personne ayant envoyé un courrier et mis en cause. Il ne se permettra pas de parler longuement car l'UDC n'est pas représenté dans cette assemblée et Mme BOLAY, candidate PS, non plus.

Néanmoins, il tient à dire qu'il n'a jamais parlé de financement et les propos qui lui sont prêtés ne sont pas justes. Quand il dit « abjecte », cela veut dire méprisable et ça l'est. Il tient à rappeler que s'il a écrit au Président du Conseil municipal, c'est parce que sur ce tract, il y avait deux membres de ce Conseil, censés avoir un comportement exemplaire pour l'ensemble des saconnésiens. C'est tout ce qu'il a à dire sur ce sujet.

M. POMATTO remercie d'avoir lu le premier mot qu'il a envoyé à l'ensemble du Conseil municipal et au Conseil administratif. Quand il avait écrit à M. Eddy MARAIS pour lui poser la question par rapport à ces flyers, il en avait envoyé une copie au Conseil administratif, ce qui lui semblait juste.

Par la suite, il a envoyé un deuxième mail très bref aux chefs des différentes fractions politiques du Conseil municipal. Il en donne lecture :

« Suite aux différents mails reçus concernant les flyers maladroits publiés pour les élections du 11 octobre, je me permets, sur la demande de mon groupe, de vous écrire afin d'encourager les responsables des partis concernés par ce document à publier un correctif rapidement. En tant qu'élu, chef de fraction et président de la section socialiste de notre commune, je suis convaincu qu'il relève de nos responsabilités d'essayer de corriger les bévues aux noms des groupes que nous représentons. Je vous laisse transmettre ce mail à la présidence de vos groupes. En espérant que cette demande trouvera un écho auprès de mes collègues ».

M. POMATTO indique encore qu'il n'a reçu aucune réponse d'aucun collègue.

Il a reçu, en tant que président, une lettre détaillant les points problématiques, signée de Monsieur le Maire, Jean-Marc COMTE. Il le remercie pour cette lettre très claire. Il fait remarquer que ce courrier a été envoyé aux Présidents des partis représentés au Conseil municipal ainsi qu'au Président de l'UDC. Il manquait deux listes, celle du « solidarité, parti du travail » et celle de « défense des Aînés ». Il relève cette omission.

M. POMATTO pense qu'il serait bien, vu qu'il y a quand-même eu des personnes citées comme induites en erreur, que dans le prochain journal communal il y ait un petit encart indiquant que la commune regrette l'utilisation mal venue des armoiries et qu'elle rappelle que l'emploi de celles-ci doit faire l'objet d'une demande. Elles ne peuvent pas être utilisées à tort et à travers, que ce soit par des associations ou par des groupes.

M. POMATTO se permet de faire remarquer au Conseil administratif que son groupe trouve que l'Administration communale n'a pas été à la hauteur dans cette affaire. Il a reçu un mail envoyé à son groupe politique, mail mal habile et discourtois. Ce n'est pas le rôle de l'Administration communale de se positionner à hauteur politique et pense que la courtoisie doit être une règle à hauteur officielle.

M. ECKERT s'exprime au nom des Verts. Il trouve un peu « gonflé » de dire qu'il s'agit d'une maladresse. Il s'agit d'une imitation et de dire qu'après coup, il s'agissait d'une maladresse lui paraît mal venu. C'est un acte volontaire et délibéré d'avoir voulu induire les citoyens en erreur et de faire croire à un degré d'officialité de cette publicité.

Il pense que les partis qui veulent défendre un état de droit doivent respecter le droit. Il est inacceptable d'utiliser les attributs de cet état de droit à des fins partisans. Il remercie le Conseil administratif d'avoir fait remarquer que cette action n'était pas souhaitable et mauvaise. Il a fait son travail, bien qu'il ait souhaité qu'il soit plus présent et avertisse la population par rapport à ce fait. Il pense qu'il faut réagir de façon relativement forte pour l'utilisation des couleurs et des armoiries de la commune.

Au lieu de persister dans leurs actes, les auteurs auraient mieux fait de s'excuser. Les Verts sont conscients du fait que cette action était individuelle et pas coordonnée avec les directions des divers partis concernés. Ils sont également conscients que les membres de l'entente qui siègent au Conseil municipal n'ont pas soutenu cette démarche et ils aimeraient leur faire savoir que les bonnes relations vont encore durer pendant un certain temps avec ces derniers.

M. MARGUET a été surpris par la remarque faite dans le premier courrier qui dit que la commune n'est pas lésée. Cela sous-entend que dorénavant, pour les prochaines élections au Conseil municipal, les armoiries pourront être utilisées et qu'il sera ensuite facile de s'excuser puisqu'il n'y a pas de sanction. Il ne demande pas que les trois groupes de l'entente soient sanctionnés, mais au minimum que le Conseil administratif prenne une position claire et établisse un règlement pour qu'en cas de récidive, les groupes soient sanctionnés.

Mme BÖHLER informe qu'elle a écrit un règlement qu'elle va envoyer à ses collègues et à la surveillance des communes. Après approbation, il sera envoyé à toutes les associations et sera sur le site Internet. En effet, cela n'est pas la première fois que l'écusson est utilisé sans autorisation. Il y a même un restaurant de la commune qui l'utilise. Il y aura donc un règlement pour réagir une fois pour toute.

M. EYA NCHAMA fait une motion d'ordre et demande que le courrier du Conseil administratif soit lu.

Mme JEANDET en donne lecture :

« Aux partis radical, libéral et démocrate-chrétien du Grand-Saconnex

Concerne : dépliant distribué en vue des élections cantonales du 11 octobre 2009

Madame, Monsieur,

Notre attention a été attirée sur un dépliant électoral que vos 3 partis ont distribué dans les boîtes aux lettres des ménages du Grand-Saconnex, au début du mois d'octobre. Ce dépliant intitulé « spécial élections » comportait, en haut à droite, les armoiries de la commune et, en bas à droite, un agrandissement du lion figurant sur lesdites armoiries. En outre, ce dépliant ne comportait ni le nom de l'imprimeur, ni le nom de l'éditeur responsable.

Le document qui a été distribué par vos 3 partis nous semble devoir être analysé à l'aune de l'article 31 de la Loi sur l'exercice des droits politiques. Cet article stipule :

- *d'une part que les imprimés relatifs à une opération électorale doivent indiquer les nom prénom et adresse d'une personne majeure, de nationalité suisse, domiciliée dans le canton et jouissant de ses droits politiques, qui en assume la responsabilité, ainsi que le nom et l'adresse de l'imprimeur ;*
- *d'autre part que l'utilisation des armoiries publiques est interdite sauf pour les affiches officielles.*

De toute évidence, ces conditions ne semblent pas réunies dans le cas d'espèce. Même s'il ne nous appartient pas de nous prononcer à ce sujet, le document contrevient visiblement à l'article 31 de la Loi susmentionnée.

Nous souhaitons vous signaler notre désaccord avec l'utilisation – non autorisée par nous – des armoiries communales. N'étant pas autrement lésée par ce document, la commune n'entreprendra aucune démarche judiciaire contre les responsables de ce document. Nous vous invitons cependant, à l'avenir, à respecter l'ensemble des dispositions légales qui régissent l'envoi de matériel électoral aux électeurs et électrices de la commune.

Finalement, ce dépliant reprenait divers éléments de la nouvelle présentation du journal communal, Le Grand-Saconnex Informations (GSI). Si le graphisme de notre journal n'est pas sous la protection d'un brevet, l'utilisation de la couleur rouge - dans les mêmes proportions que le journal - et la reproduction quasi-identique de l'agrandissement du lion figurant sur les armoiries prêtent à confusion et font croire à une publication émanant de la commune.

Ce procédé n'est pas acceptable et ne doit plus se reproduire. Nous invitons dès lors votre graphiste à trouver ses propres sources d'inspiration à l'avenir.

En vous souhaitant bonne réception de ces quelques lignes, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos meilleurs sentiments.

Pour le Conseil administratif : Jean-Marc COMTE, Maire »

Le Président clos le sujet et passe aux autres communications.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 octobre 2009

Mme MOTTET informe qu'elle a posé sur les bureaux des Conseillers le cahier n° 5 de la Mémoire du Grand-Saconnex concernant les écoles du Grand-Saconnex et les photos de classe. A ce sujet, deux erreurs se sont glissées dans le texte de la rénovation de l'école de la Tour. A la page 20, le déménagement des classes du pavillon B au Pommier était en 2004 et non pas en 2005. A la page 21, la rénovation s'est terminée en 2006 et non pas en 2007.

Ce cahier a été rédigé à l'occasion de la future exposition du même nom, qui aura lieu du 2 au 8 novembre. La Mémoire y exposera 372 photos de classes prises durant les années 1999 à 2009, soit 11 années. La Mémoire a souhaité évoqué le passé scolaire et l'histoire des bâtiments construits pour l'enseignement primaire dans la commune.

M. EYA NCHAMA relève qu'il tient beaucoup à faire campagne pour sa commune. Il a donc créé son site Internet individuel, dans lequel, grâce à l'appui de la Mémoire du Grand-Saconnex, il a pu faire figurer des photos sur lesquelles se trouve la majorité des membres de ce Conseil, ainsi que des photos des Promotions et autres.

M. EYA NCHAMA remercie tous ses collègues qui lui ont téléphoné pour la naissance de son fils. Il a reçu une très belle lettre du Conseil administratif. Son fils est né le 15 septembre à 20h48.

M. STEINER rappelle la lettre lue lors de la précédente séance d'une dame qui se plaignait de la mauvaise tenue des Conseillers municipaux lors des cortèges du 1^{er} août ou des Promotions. Il a pris cela pour lui aussi et a extrapolé aux séances du Conseil municipal. Il a donc décidé de venir à ces séances habillé en dimanche. Il invite ses collègues masculins à faire de même tout en respectant la liberté de chacun. Quant aux dames, elles sont parfaites et magnifiques, donc il n'a rien à dire à ce sujet.

M. MARGUET réagit à ces propos. En effet, si M. STEINER se change à 18h00 pour venir aux séances du Conseil municipal, il fait la même chose : malheureusement, toute la journée, il est en costume – cravate...

Mme BÖHLER invite les Conseillers municipaux à aller visiter la patinoire installée devant la Migros de la gare de l'aéroport. Elle est petite mais très jolie et cela donne une idée de ce que sera la future patinoire au Grand-Saconnex.

M. UDRIOT regrette la décision du Conseil administratif concernant la demande de M. FAVRE concernant l'eau sur les tables des Conseillers. Ce dicta de l'eau du robinet le gêne profondément. Si M. FAVRE veut boire de l'eau plate, il en a parfaitement le droit, mais il trouve regrettable qu'on impose à tout le monde une manière de vivre.

Huis clos

14. NATURALISATIONS

2 dossiers sont approuvés à l'unanimité des membres présents.
2 dossiers sont reportés à la prochaine séance.

Le Président lève la séance à 00h30.

La Secrétaire

Le Président

Laurence BURKHALTER

Jean-Claude CUDRE